



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 88716

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur le plan pour l'emploi des jeunes. Permettre aux jeunes d'accéder plus facilement à l'emploi est l'une des priorités de la politique de l'emploi dont la France a besoin. Dans le cadre du plan pour l'emploi des jeunes, trois aides ont été créées pour favoriser les embauches de jeunes en contrat en alternance : une aide forfaitaire pour toute embauche d'un jeune en contrat de professionnalisation, une aide forfaitaire pour l'embauche d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire et un dispositif de type « zéro charge » pour les embauches d'apprentis réalisées par les employeurs de onze salariés et plus. Le décret n° 2010-894 du 30 juillet 2010 a prolongé ces dispositifs pour une période de six mois. Aussi aimerait-elle savoir si le Gouvernement compte pérenniser ces aides au-delà du 31 décembre 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88716

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10164

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)